

Légende

Zones Urbaines et A Urbaniser

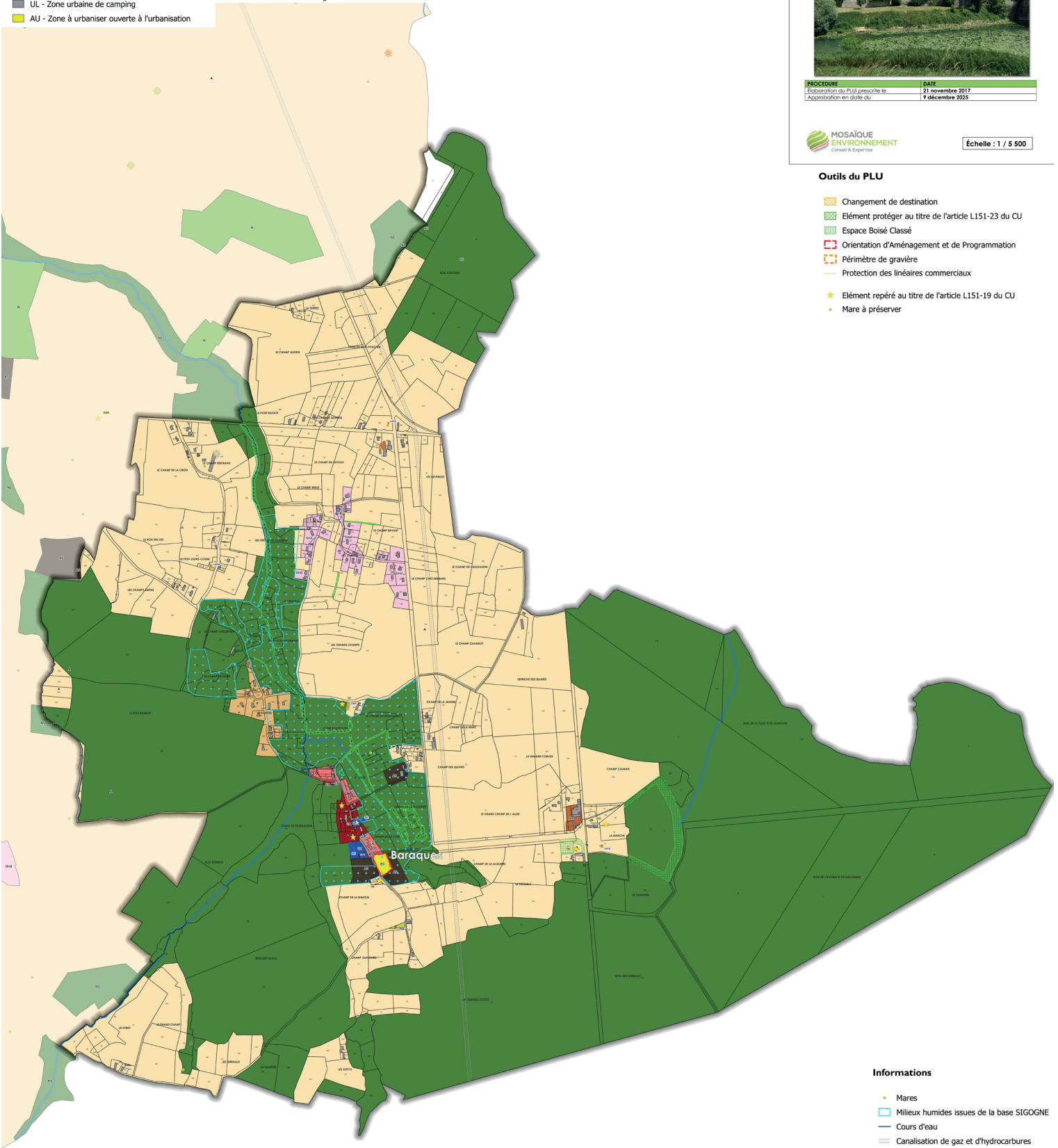
- UA - Zone urbaine au tissu ancien dense
- UB - Zone urbaine de développement mixte
- UH - Zone de hameau
- Und - Zone urbaine non densifiable
- UE - Zone urbaine d'équipement
- UX - Zone urbaine d'activités économiques
- UXa - Secteur de la zone UX ou la hauteur n'est pas limitée
- UXc - Secteur urbain à destination de commerce et d'artisanat
- UL - Zone urbaine de camping
- AU - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

Zones Agricoles

- A - Zone agricole
- AS - Secteur agricole strict
- Acs - STECAL dédié aux activités de services existantes dans l'espace agricole
- Acsc - STECAL dédié aux activités de services à créer dans l'espace agricole
- Aec - STECAL dédié aux équipements existants dans l'espace agricole
- Alc - STECAL dédié aux activités de loisirs à créer dans l'espace agricole
- Ax - STECAL dédié aux activités existantes dans l'espace agricole
- Axc - STECAL dédié aux activités à créer dans l'espace agricole
- Axc - STECAL dédié à des activités et équipements en lien avec l'activité agricole

Zones Naturelles

- N - Zone naturelle
- NS - Zone naturelle stricte
- Ne - Secteur dédié à des équipements sportifs dans l'espace naturel
- Nj - Secteur de jardins
- Ng - STECAL dédié aux activités d'hébergements touristiques dans l'espace naturel
- Ni - STECAL dédié à des aménagement et équipements de loisirs existants dans l'espace naturel
- Nil - STECAL dédié à des aménagement et équipements de loisirs existants dans l'espace naturel



0 250 500 750 1 000 m



● Décembre 2025



Élaboration du PLUI

APPROBATION

4z - Plan de zonage



CC Saône Doubs Bresse – Villegaudin



PROCEDURE	DATE
Élaboration du PLUI prescrite le	21 novembre 2017
Approbation en date du	1 décembre 2025



Échelle : 1 / 5 500

Outils du PLUI

- Changement de destination
- Élément protégé au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace Boisé Classé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de gravière
- Protection des linéaires commerciaux
- ★ Élément repéré au titre de l'article L151-19 du CU
- Mare à préserver

Informations

- Mares
- Milieux humides issues de la base SIGOGNE
- Cours d'eau
- Canalisation de gaz et d'hydrocarbures
- Ligne Haute Tension
- Infrastructure routière de classement sonore
- Périmètre délimité des abords de monuments historiques
- Périmètre de gravière
- Captage périmètre éloigné

Sites agricoles en 2025

- ★ Stockage
- ★ Volailles